



ITSAP
INSTITUT DE L'ABEILLE

Lutte contre le frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*
Evaluer l'efficacité du piégeage des fondatrices au printemps



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



Prédation au rucher par le frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*

Cette étude est coordonnée par l'ITSAP-Institut de l'abeille et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Dans le cadre du projet collaboratif d'évaluation de l'efficacité du piégeage de printemps du frelon à pattes jaunes (ou frelon asiatique), un suivi de la pression de prédation exercée par le frelon sur les ruchers est réalisé dans le département du Morbihan (56). Une fiche terrain imprimable destinée aux apiculteurs ou techniciens permet de saisir les observations. **Cette notice vous guide pour remplir convenablement la fiche terrain. Toutes les informations demandées sont indispensables à l'étude.**

Identification de l'observateur

Ces informations permettront à l'animateur local (FDGDON 56) de vous contacter en cas de questions.

Localisation du rucher

Si vous connaissez les coordonnées GPS longitude (X) et latitude (Y) en degrés décimaux, veuillez les indiquer.

Si vous ne les connaissez pas : pour rechercher les coordonnées GPS du rucher, rendez-vous sur le site internet Google Maps (<https://www.google.fr/maps>). Une fois sur la carte, un clic droit sur l'emplacement ouvrira une fenêtre. En cliquant sur « plus d'infos sur cet endroit », une fenêtre en bas de la page s'ouvre. La dernière ligne vous indique les coordonnées GPS en degrés décimaux.

Pour convertir des coordonnées en degrés décimaux, rendez-vous sur le site internet : www.coordonnees-gps.fr

A défaut, indiquer une adresse postale précise (N°, voie, commune, code postal) pour localiser le rucher.

Caractéristiques du rucher

Indiquer le nombre total de ruches présentes dans le rucher (rucher de 4 à 24 ruches maximum) ainsi que le nombre de ruches pour lesquelles vous effectuez le suivi (50 % de votre rucher avec tout de même un minimum de 4 ruches). Réaliser les observations toujours sur les mêmes ruches. Identifier chaque ruche par un numéro le 1^{er} jour d'observation et reportez toujours ce numéro dans le tableau lors de vos notations.

Remarque : le nombre total de ruches dans le rucher est à réactualiser s'il varie au cours du temps.

Comptage des frelons en prédation et observation des abeilles

Fréquence / durée du suivi : 1 observation tous les 15 jours d'août à mi-octobre = au total 6 à 7 observations.

A votre arrivée sur le rucher, avant de commencer une quelconque activité, observez les ruches les unes après les autres en se plaçant à 2 m. La durée d'observation correspond au temps nécessaire pour compter les frelons et regarder le comportement des abeilles. Noter les renseignements suivants :

- la date
- le numéro de la ruche observée
- le nombre de frelons en prédation devant la ruche. **Important** : noter « 0 » s'il n'y a pas de frelon.
- la colonie d'abeilles : cocher sur la feuille si la colonie est en activité de butinage, en amas offensif, en retrait défensif ou est morte.
- si la colonie est morte, vérifier la présence éventuelle d'abeilles mortes, de couvain, de miel et de pollen, et cocher la ou les case(s) correspondante(s)

Remarque : reportez-vous au protocole pour davantage d'informations et d'illustrations sur le comportement de prédation du frelon et de défense des abeilles, ainsi que pour le contrôle de l'état de la colonie.

Pour le transfert de vos résultats à la FDGDON Morbihan

Saisir directement sur le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante :

<https://goo.gl/forms/Nkk6EZKF556t8BDh2>

Envoi de votre fiche terrain par courrier à :

FDGDON Morbihan - 8 Avenue Edgar Degas - CS 92110 56019 VANNES

Envoi de la fiche terrain par email à : accueil@fdgdon56.fr